

# Préserver la biodiversité : pas si simple !

La conservation de la biodiversité est engagée depuis plus d'un siècle, avec notamment la création en 1872 du Parc de Yellowstone, première aire protégée. Depuis mesures et dispositifs se sont multipliés pour préserver la biodiversité.

## Une multitude d'acteurs

Aujourd'hui, de nombreuses structures agissent à l'échelle planétaire, nationale ou locale en faveur de la diversité biologique : instances internationales, ONG, États, collectivités locales, associations, etc. Si leurs initiatives se chevauchent parfois au détriment de l'efficacité des actions, elles marquent une réelle prise de conscience depuis une cinquantaine d'années de la nécessité de préserver la biodiversité.



Promotion des espaces verts en zone urbaine de Johannesburg (Afrique du Sud), lors de la journée mondiale de l'environnement.



Le Parc d'Anja à Madagascar a été créé par une association de paysans pour la sauvegarde des lémuriens.



Le Parc national du Mercantour, comme les autres espaces protégés français, impose des conditions strictes de préservation des espèces animales et végétales, des paysages, et du patrimoine culturel.

## Aires protégées

Il existe aujourd'hui différents dispositifs, comme les aires protégées (réserves naturelles ou de biosphère, parcs nationaux ou régionaux, conservatoires...), où espèces et écosystèmes sont préservés des activités humaines destructrices. Le nombre d'aires protégées a triplé en 20 ans et l'on en recense aujourd'hui 100 000, allant de la grande réserve de faune et de flore au petit site protégeant quelques espèces particulières.



Le programme de conservation de la girafe, au Niger, associe la protection mais également la valorisation par le tourisme.

## Les conventions internationales

Des conventions de protection de la biodiversité sont mises en place au niveau international depuis une trentaine d'années. La CITES a par exemple pour but d'interdire le commerce de certaines espèces animales et végétales en voie de disparition. La convention sur la diversité biologique, signée en 1992, a 3 objectifs principaux : la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des ressources issues de la biodiversité (brevets sur le vivant notamment).



Les douaniers français saisissent régulièrement des animaux et plantes protégés par la CITES. Ces saisies sont déposées dans les muséums.



L'attrait du sanctuaire des Iles Galapagos a pour conséquence une activité touristique croissante qui perturbe l'écosystème.



Actuellement, les aires marines protégées, comme celle du Parc national d'ElKala en Algérie, se multiplient.

## Sauvegarder les ressources génétiques

Les végétaux, et notamment les céréales, sont la base de l'alimentation dans le monde entier. Pour sauvegarder ce patrimoine, des « banques de ressources génétiques » ont été constituées par des instances internationales. Elles rassemblent les semences, graines et pollens des variétés de plantes cultivées à travers le monde. Ces structures permettent de faciliter la recherche scientifique, conserver le patrimoine de la diversité agricole et aider à la reconstitution d'agricultures disparues.



A Montpellier, l'IRD gère une banque de semences et une collection de caféiers. Il existe plus d'un millier de banques de graines dans le monde.



Les zoos participent à des programmes de conservation des ressources génétiques animales. C'est le cas pour les chevaux de Przewalski, qui n'existent plus à l'état sauvage, ici à la ménagerie du Muséum national d'Histoire naturelle.

comment la protéger ?  
La biodiversité

